

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des municipal</p> <p>Séance du jeudi 14 juin 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 juin 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 14 juin 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Adjoint au Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 06</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2018_06_14_05</p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Chamossot à M. Patrick Falcoz, M. Jean-Luc Barthod à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé: /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Office National des Forêts – Programme d'actions pour l'année 2018

Monsieur le Maire-Adjoint présente à l'assemblée le programme des actions forestières proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018, soit :

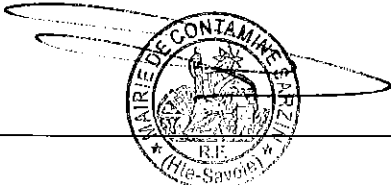
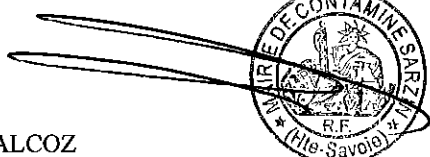
- des travaux de maintenance à hauteur de 1 690.00 € H.T.,
- des travaux sylvicoles à hauteur de 2 307.00 € H.T..

pour un total de 3 997.00 € H.T..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, n'approuve pas le programme des actions forestières proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 19 JUIN 2018</p> <p>Et de la publication le : 21 JUIN 2018</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 19 JUIN 2018</p> <p>Pour le Maire empêché, Le 1^{er} Adjoint,</p>  <p>Patrick FALCOZ</p>
--	---